ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Service secrétariat

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

QUESTION ÉCRITE

Demande de :	Cathy Vaessen
Date :	Mardi 17 mars 2020
Adressée à :	Alexandre Pirson

Sujet . La disparition de pistes cyclables

Monsieur Pirson,

Au cours de la précédente mandature, le Collège a créé 6 km de pistes cyclables. En un peu plus d'une année, une partie significative de ces 6 km de pistes cyclables a malheureusement déjà été supprimée. C'est le cas des 1,5 km de pistes cyclables marquées en septembre 2018 dans le quartier du Chant d'Oiseau à l'avenue de l'Atlantique, l'avenue du Chant d'Oiseau et l'avenue Frères Legrain.

Quelques semaines après avoir été marquées, les pistes cyclables de l'avenue du Chant d'Oiseau et de l'avenue de l'Atlantique avaient déjà été recouvertes de peinture noire.

Plus récemment, selon mes informations, un bus 36 de la STIB aurait été verbalisé par la police de la zone Montgomery car le conducteur roulait sur la piste cyclable marquée avenue Frères Legrain Après que la STIB ait contesté le PV de la police en invoquant l'illégalité de cette piste cyclable, les services communaux auraient constaté que cette piste cyclable ne respectait effectivement pas les normes légales. Ce faisant, le marquage de cette piste cyclable a été gratté avenue des Frères Legrain.

La suppression du marquage de cette piste cyclable a eu les conséquences directes suivantes :

1. Une proportion significative d'automobilistes roule de nouveau plus vite et ne respecte plus les distances de sécurité avec les cyclistes ;
2. Le revêtement des voiries concernées a été abimé et, alors que ceci ne posait pas de problème avant 2018, l'état irrégulier du revêtement représente désormais un danger additionnel pour les cyclistes.

Ces conséquences factuelles ont un impact direct important sur la mobilité douce dans le quartier du Chant d'Oiseau, notamment pour les enfants et parents d'élèves qui, depuis la rentrée scolaire de septembre 2019 et le lancement de la rue scolaire, avaient pris la bonne habitude de venir à vélo à l'école Notre Dame des Grâces et à l'école communale du Chant d'Oiseau

Des habitants du quartier ont appris que, dès que le beau temps le permettra, vous comptez dans un premier temps retracer des marquages de type chevrons indiquant une bande cyclable suggérée sur laquelle les automobilistes pourront donc rouler. Dans un deuxième temps, probablement à partir de 2022, vous souhaitez réduire la vitesse des automobilistes à 30 km/h via l'implémentation du futur plan régional de mobilité Good Move.

Ces habitants m'ont communiqué que ces solutions que vous avez proposées ne répondent pas à leurs attentes : ils souhaitent voir mis en place un véritable aménagement sécurisé pour les cyclistes c.-à-d. une piste cyclable séparée de la chaussée. Pour ce faire, ils proposent de déplacer la zone de stationnement entre les arbres existants de l'avenue Frères Legrain. Ceci permettrait, sans impacter le confort des piétons, de transformer l'actuelle zone de stationnement en piste cyclable.

Vu que la déclaration de politique générale 2019-2024 prévoit en p. 10 de mettre en place « des aménagements urbains favorisant le sentiment de sécurité » tels que « des zones cyclistes aménagées », je trouve personnellement que c'est une idée très intéressante qui mérite d'être investiguée par la commune.

J'ai donc les questions suivantes :

1. Concernant les 1,5 km de marquages de pistes cyclables qui ont dû être supprimés, pourriez-vous nous préciser si ce phénomène a été limité au quartier du Chant d'Oiseau ? Pourriez-vous nous préciser le coût supporté en septembre 2018 par la commune pour effectuer ces marquages ? Pourriez-vous également nous préciser combien a coûté la suppression de ces marquages, que ce soit par grattage ou mise en peinture noire ?
2. Comment se fait-il que la commune ait fait réaliser des marquages au sol qui n'étaient pas conformes à la réglementation en vigueur ? Avez-vous pris des mesures au niveau de l'administration afin d'éviter qu'une telle déconvenue ne se reproduise à l'avenir ? Si oui, quelles mesures concrètes avez-vous prises ?
3. Vu que la page 15 de la déclaration de politique générale prévoit de « réaliser l'ensemble des itinéraires cyclables communaux (...) avec une priorité pour les axes menant aux écoles », comment comptez-vous re-sécuriser l'accès des cyclistes à l'école Notre-Dame des Grâces et à l'école communale du Chant d'Oiseau ?
4. Concernant le cas particulier de l'avenue des Frères Legrain, qui est une voirie où la distance entre les propriétés privées situées de part et d'autre de la voirie est assez importante, avez-vous investigué la proposition citoyenne de déplacer la zone de stationnement entre les arbres afin de libérer de l'espace pour une piste cyclable sécurisée? Que comptez-vous faire concrètement et à quelle échéance?
5. Autre cas particulier : en août 2019, l'avenue commerçante Louis Gribaumont a été entièrement réasphaltée entre l'avenue de Tervuren et la rue de la Cambre. A ce jour, seuls les marquages au sol pour les voitures ont été réalisés. Les marquages au sol pour les vélos s'arrêtent à l'entrée de l'avenue. Pourquoi n'ont-ils pas encore été remis ? Quand cela sera-t-il réalisé ?

Je vous remercie d'avance pour ces précisions.

RÉPONSE

Chère Madame Vaessen,

Je vous remercie pour cette interpellation qui soulève un problème qu'il m'est cher de solutionner

Afin que vous puissiez bien saisir toute la complexité de la situation, permettez-moi de vous en dresser un bref historique et de vous exposer les différents acteurs qui en sont à l'origine.

Les marquages que vous mentionnez dans le quartier du Chant d'Oiseau (dont ceux de l'avenue des Frères Legrain et Atlantique) ont été réalisés sous la mandature précédente, à l'initiative de l'Échevin de la Mobilité faisant suite à de nombreuses demandes citoyennes.

La volonté de l'Échevin avait été de donner plus de place et de visibilité aux cyclistes dans l'espace public, ce qui a momentanément permis d'améliorer leur sentiment de sécurité Je dis bien « sentiment » car ces marquages non réglementaires posaient d'autres problèmes, mais j'y reviendrai plus loin.

C'est bien une intention en faveur des cyclistes que je soutiens

Concernant les marquages qui étaient situés avenue de l'Atlantique, ceux-ci ont été raclés aux frais de l'entrepreneur (étant lui-même responsable de l'erreur). Vous noterez par ailleurs que de nouveaux chevrons et logos viennent d'y être installés.

Concernant les marquages situés avenue du Chant d'Oiseau, la STIB y faisait circuler des bus de petites tailles à l'époque qui permettaient le croisement sans empiéter sur les marquages, ce n'est plus le cas.

Pour le cas qui nous intéresse, l'avenue des Frères Legrain, il est vite apparu que cet aménagement était non-réglementaire L'étroitesse de la rue forçait les bus de la STIB et automobilistes à rouler sur la piste cyclable marquée en cas de croisement. Cela avait trois conséquences néfastes .

1. La dégradation accélérée du marquage de la piste ;
2. L'illégalité répétée de ces manœuvres de croisement (on ne peut rouler sur une piste cyclable marquée) ;
3. Le faux sentiment de sécurité donné aux cyclistes empruntant la piste Ceux/celles-ci, se croyant isolés en site propre, n'adoptent pas les mêmes comportements qu'en étant mêlés au trafic sur une piste cyclable suggérée, ce qui était pourtant le cas

Après un long et laborieux bras de fer avec la STIB, dont les bus ayant pratiqué un itinéraire non conforme pendant plusieurs semaines ont fait l'objet de sanctions administratives, nous avons été contraints de faire machine arrière.

À ma connaissance, ces marquages non réglementaires ont été limité au Quartier du Chant d'Oiseau, mais je n'ai malheureusement pas pu prendre connaissance des coûts totaux des travaux de l'époque. Pour tout de même vous donner un ordre d'idée des conséquences financières, sachez que l'effacement des marquages à haute pression coûte 15€/ m².

L'avenue des Frères Legrain, comme l'ensemble du quartier du Chant d'Oiseau, demande une réflexion globale afin d'y préserver un accès cycliste optimal et nous n'avons pas attendu la proposition des citoyens pour explorer cette idée d'alternative

Dans l'état actuel, même avec un réaménagement de l'avenue de façade à façade, il n'est pas possible de mettre une piste cyclable de largeur minimale d'1m30 (+ 80cm de zone de sécurité) de part et d'autre de la chaussée.

Nous pourrions envisager de rogner sur les mesures minimales requises ou d'alterner une piste cyclable dans le sens de la montée et une bande cyclable suggérée dans le sens de la descente afin de permettre le passage du bus, mais ce sont des aménagements très lourds, longs et particulièrement coûteux pour un résultat qui serait en dessous des normes minimales conseillées.

Afin de mener une approche holistique du problème, plusieurs pistes sont en train d'être approfondies :

- La projection d'une zone 30 étendue à l'ensemble des rues du quartier permettant de sécuriser davantage les déplacements à vélos, mais nécessitant la mise en place de moyens de ralentissement et de contrôle ;
- Notre candidature régionale pour le lancement d'un Contrat Local de Mobilité (CLM) sur Chant d'Oiseau qui permettrait, si nous sommes sélectionnés, de mener une étude globale sur la mobilité du quartier en vue d'améliorer l'intermodalité des transports et la sécurité routière ;
- La création (en collaboration avec les services régionaux) d'un itinéraire cyclable marqué et sécurisé reliant le Chant d'Oiseau aux autres quartiers de la commune via la rue du Bemel ;
- Les questions relatives aux places de stationnement, à la largeur des trottoirs, à la mise en place de voiries semi-piétonnes que nous évaluerons pour un meilleur partage de l'espace.

Dans l'urgence que requiert l'état actuel de Frères Legrain, nous y avons placé une bande cyclable suggérée. Celle-ci offre 3 avantages immédiats :

- D'une part, elle indique la meilleure position à adopter sur la chaussée pour le cycliste tout en l'intégrant à la circulation ;
- D'autre part, elle attire l'attention des autres usagers sur la présence potentielle de cyclistes ;
- Enfin, elle rétrécit visuellement la chaussée, ce qui contribue à ralentir la circulation.

Pour répondre à votre question relative aux marquages cyclables avenue Gribaumont, sachez que ceux-ci ont tout récemment été réalisés dans l'avenue grâce au retour des beaux jours (il est impossible de faire des marquages quand les températures sont trop basses ou s'il pleut).

Dans le sens de la montée, là où a largeur de la voirie le permettait, une piste cyclable marquée a été réalisée. Dans le sens de la descente des chevrons et logos vélos ont été placés au sol afin de rappeler la présence des cyclistes dans la circulation.

Nous partageons vos préoccupations ainsi que celles des citoyen(nes) et vous rejoignons dans l'idée que le/la cycliste mérite mieux à Woluwe-Saint-Pierre.

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le 22.05.2020

Le Bourgmestre, // L'échevin délégué,

Signature

NB : réponse signée à remettre au secrétariat qui se charge de l'envoi de la réponse au conseiller communal.